

Rapport aux comptes 2023

➤ Comptes 2023 de l'Association Glâne Région

Les comptes 2023 sont le résultat de la première année d'activité de l'AGR. Un exercice marqué par la mise en route des six commissions instituées. Certaines pour continuer avec les activités courantes, auparavant chapeautées par l'ABMG ainsi que par la RGV, et d'autres avec des tâches totalement nouvelles. Le budget 2023 avait de ce fait été élaboré en tenant compte des éléments connus ainsi que sur une estimation approximative pour le reste.

Les comptes 2023 bouclent avec un **excédent des charges de CHF 51'781**. Celui-ci se traduit par un résultat provenant des activités d'exploitation de CHF 45'683 ainsi que du financement de CHF 6'098.

1. Résultat global de l'exercice selon le compte de résultats échelonné

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	925 458	934 600	621 964
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	338 209	410 100	321 346
33 Amortissements du patrimoine administratif			
36 Charges de transfert	1 928 631	1 792 140	1 492 652
37 Subventions à redistribuer			
Total Charges d'exploitation	3 192 298	3 136 840	2 435 962
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	460 262	458 600	439 423
43 Revenus divers			
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46 Revenus de transfert	2 686 353	2 682 240	1 997 082
47 Subventions à redistribuer			
Total Revenus d'exploitation	3 146 614	3 140 840	2 436 505
Résultat provenant des activités d'exploitation	-45 683	4 000	542
34 Charges financières	6 098	4 000	611
44 Revenus financiers			
Résultat provenant de financements	-6 098	-4 000	-611
Résultat opérationnel	-51 781		-69
38 Charges extraordinaires			
48 Revenus extraordinaires	0		-0
Résultat extraordinaire	0		-0
Résultat annuel	-51 781		-69

2. Compte de résultats par fonction

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	311 855	73 543	288 900	64 900	36 100	0
1 Service Officiel des curatelles	910 262	428 022	1 016 000	440 000	865 051	426 448
3 Culture, sport et loisirs	3 500	0	0	0	0	0
5 Prestations familles - Petite Enfance	1 770 341	17 509	1 631 800	7 800	1 527 619	13 407
7 Protection env. et aménagement du territoire	9 592	0	12 000	0	7 803	0
8 Economie et tourisme	206 345	8 400	205 640	9 000	0	0
Sous-total charges /revenus	3 211 895	527 474	3 154 340	521 700	2 436 573	439 854
9 Contribution des communes		2 632 640		2 632 640		1 996 719
Total des charges /revenus	3 211 895	3 160 114	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573
Résultat – Excédent des charges		51781		0		0
	3 211 895	3 211 895	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573

3. Explication du résultat 2023 :

Les comptes de l'AGR bouclent avec un total des charges de CHF 3'211'895 et des revenus de l'ordre de CHF 3'160'114, soit un déficit de CHF 51'781. Proposition est faite de prélever ce montant au capital de l'Association.

Au niveau des revenus, CHF 527'474 proviennent de l'activité d'exploitation et **CHF 2'632'640 de la participation des communes encaissée.**

L'écart des charges nettes (charges – revenus) par rapport à la participation des communes prévue au budget pour chacune des fonctions d'activité de l'Association est le suivant :

Activité	Charges nettes	Contribution communes	Ecart
▪ Administration	CHF 238'312	CHF 221'000	+ CHF 17'312
▪ Service Officiel des curatelles :	CHF 482'240	CHF 576'000	- CHF 93'760
▪ Culture, sport et loisirs	CHF 3'500	0	+ CHF 3'500
▪ Petite Enfance en Glâne :	CHF 1'752'832	CHF 1'624'000	+ CHF 128'832
▪ Aménagement territoire – PDR	CHF 9'592	CHF 12'000	- CHF 2'408
▪ Economie et tourisme	CHF 197'945	CHF 199'640	- CHF 1'695
Total	CHF 2'684'421	CHF 2'632'640	- CHF 51'781

Le déficit s'explique, d'une part, par des frais supérieurs à la prévision faite lors de l'établissement du budget pour la partie du fonctionnement de l'association, en raison principalement d'un plus grand nombre de séances nécessaires ainsi que du lancement de l'outil de communication iGlâne, très apprécié des communes. D'autre part, le montant des subventions versées aux crèches a également été supérieur à l'estimation réalisée lors du budget.

Le bénéfice de CHF 93'760 résultant de l'activité du Service Officiel des curatelle permet néanmoins d'éponger une grande partie de la perte de CHF 128'832 concernant la Petite enfance.

4. Compte de résultats par nature ou groupe de matière :

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges						
30 Charges de personnel	925 458		934 600		621 964	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	338 209		410 100		321 346	
34 Charges financières	6 098		4 000		611	
36 Charges de transfert	1 928 631		1 792 140		1 492 652	
38 Charges extraordinaires						
39 Imputations internes	13 500		13 500			
3 Total Charges	3 211 895		3 154 340		2 436 573	
Revenus						
42 Taxes		460 262		458 600		439 423
46 Revenus de transfert		2 686 353		2 682 240		1 997 082
48 Revenus extraordinaires		0				-0
49 Imputations internes		13 500		13 500		69
4 Total Revenus		3 160 115		3 154 340		2 436 573
Clôture						
90 Clôture du compte de résultats		51 781				
9 Comptes de clôture		51 781				
Totaux	3 211 895	3 211 895	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573

5. Explication des écarts du compte de résultats par rapport au budget

Selon le règlement des finances de l'AGR, nous devons détailler uniquement les dépassements de plus de 25 % du crédit budgétaire concerné (indiqués à continuation en jaune dans les colonnes « écart sur budget ») et justifier les dépassements de plus de CHF 50'000.

5.1. Administration générale

L'AGR a repris au 01.01.2023 les infrastructures (locaux et matériel informatique), ainsi qu'une partie des mandats de prestations de la Région Glâne-Veveyse. Au niveau du personnel, le secrétariat a commencé l'année avec 1 EPT puis courant avril sont venus s'ajouter 0,6 EPT supplémentaires. La comparaison des charges et des revenus avec les comptes 2022 n'est par conséquent pertinente.

➤ Législatif :

	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart sur budget	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
0110 Législatif - Assemblées, commissions et organe de révision	6 555,50	0,00	9 800,00	0,00	-3 245	-33%
0110.3000.00 Jetons de présence commission financière	1 440,00		1 000,00		440	44%
0110.3000.01 Jetons de présence commission Mobilité			2 000,00		-2 000	-100%
0110.3099.00 Frais assemblées et autres frais (apéritif, cadeaux)	1 285,60		2 000,00		-714	-36%
0110.3102.00 Imprimés et publications	891,90		1 000,00		-108	-11%
0110.3130.00 Prestations de services de tiers, affranchissements	788,00		1 000,00		-212	-21%
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	1 969,50		1 800,00		170	9%
0110.3170.00 Frais de déplacements et autres frais	180,50		1 000,00		-820	-82%

La commission financière s'est réunie à trois reprises pour l'examen des affaires à soumettre à l'Assemblée des délégué-e-s, raison du dépassement du budget.

Les jetons de présence de la commission Mobilité ont été reportés sur le compte 0120.3000.10.

➤ **Exécutif :**

	Comptes 2023		Budget 2023		Ecart sur budget	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
0120 Exécutif - comité de direction	30 021,75	0,00	19 000,00	0,00	11 022	58%
0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction	19 040,00		13 000,00		6 040	46%
0120.3000.10 Traitement et jetons de la commission Mobilité	6 540,00		0,00		6 540	100%
0120.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	496,40		0,00		496	100%
0120.3054.00 Cotisations patronales caisses compensation all. familiales	201,80		0,00		202	100%
0120.3099.00 Frais des séances et autres frais du comité	1 030,40		2 000,00		-970	-48%
0120.3170.00 Frais de déplacements et autres frais - comité de direction	2 217,80		4 000,00		-1 782	-45%
0120.3170.10 Frais de déplacements et autres frais - commission Mobilité	495,35		0,00		495	

- Comptes 0120.3000.00 /3050.00 /3054.00 – Traitement et cotisations du comité + CHF 6'738

Le nouveau comité de direction compte 18 membres, un siège attribué par commune, représentée en principe par le ou la syndic-que. En cours d'année, le comité s'est réuni lors de 9 séances et 3 assemblées. De plus, plusieurs groupes de travail ont œuvré pour la mise en place de la nouvelle association ainsi que pour la sélection du personnel nécessaire. Le budget avait été estimé sur une base de 6 séances annuelles.

- Comptes 0120.3000.10 et 0120.3170.10 – Jetons et frais de la commission « Mobilité » : + CHF 7'035

La composition des trois nouvelles commissions de l'AGR ainsi que leurs cahiers des charges n'étant pas encore connus lors de l'établissement du budget, un montant de CHF 2'000 avait été prévu pour chacune. La commission mobilité compte sept membres et trois experts.

➤ **Services généraux :**

a) Charges du personnel

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	En CHF	%
0220 Services généraux charges du personnel	191 120,90	199 200,00	-8 079	-4%
0220.3010.00 Salaires du personnel administratif	160 913,77	165 000,00	-4 086	-2%
0220.3010.01 Salaires du personnel de conciergerie	6 779,93	2 600,00	4 180	161%
0220.3010.09 Remboursement de salaires du personnel par les assurances	-8 828,10	0,00	-8 828	100%
0220.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	9 857,55	12 000,00	-2 142	-18%
0220.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	8 957,20	12 000,00	-3 043	-25%
0220.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	319,95	1 800,00	-1 480	-82%
0220.3054.00 Cotisations patronales pour allocations familiales	4 006,30	2 000,00	2 006	100%
0220.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	1 081,40	1 800,00	-719	-40%
0220.3090.00 Frais de formation	3 500,00	1 000,00	2 500	250%
0220.3091.00 Recrutement du personnel	4 532,90	0,00	4 533	100%
0220.3099.00 Autres charges du personnel		1 000,00	-1 000	-100%

La dotation du personnel de l'administration générale était de 1,6 EPT au 31.12.2023. Globalement, le budget annuel des charges du personnel a été respecté. Un dépassement de CHF 4'180 est constaté dans le poste des salaires du personnel de conciergerie. La moitié de ce salaire a été refacturée à l'OTR pour la prestation de nettoyage des locaux que nous partageons. Le montant du revenu est compris dans le compte 0220.4260.10.

Un passif transitoire de CHF 11'734 a été mis en charge du compte 0220.3010.00 (salaires du personnel administratif) pour couvrir les heures supplémentaires ainsi que les jours de vacances du personnel reportés en 2024.

Au niveau des frais de formation, le montant de CHF 3'500 correspond à un cours sur les finances communales de 118 périodes, suivi par notre administratrice des finances de septembre à février derniers.

b) Frais généraux

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	En CHF	%
0220 Frais généraux	84 156,49	60 900,00	23 256	38%
0220.3099.01 Frais de cafétaria	308,90	1 000,00	-691	-69%
0220.3100.00 Fournitures de bureau	836,65	1 500,00	-663	-44%
0220.3101.00 Matériel d'exploitation et fournitures de conciergerie	490,15	500,00	-10	-2%
0220.3102.00 Imprimés et publications	1 056,30	2 000,00	-944	-47%
0220.3103.00 Littératures spécialisée, magazines, journaux	894,00	1 200,00	-306	-26%
0220.3118.00 Acquisitions de logiciels, licences	26 919,82	13 000,00	13 920	107%
0220.3120.00 Consommation d'eau et d'électricité	2 641,00	1 100,00	1 541	140%
0220.3130.00 Frais de ports et de téléphones	3 341,05	2 000,00	1 341	67%
0220.3130.10 Mandats externes (prestation de service de tiers)	0,00	0,00	0	0%
0220.3130.20 Prestations de tiers (cotisations)	0,00	500,00	-500	-100%
0220.3130.30 Intérêts et frais bancaires	245,40	100,00	145	145%
0220.3132.00 Honoraires d'experts et conseils externes	9 119,00	5 000,00	4 119	82%
0220.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, site)	1 085,25	500,00	585	117%
0220.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	902,80	1 200,00	-297	-25%
0220.3153.00 Entretien du matériel informatique	218,60	500,00	-281	-56%
0220.3158.00 Entretien des imm. incorporelles (maintenance informatique)	8 795,20	3 000,00	5 795	193%
0220.3160.00 Loyer des biens-fonds (locaux)	24 720,00	25 000,00	-280	-1%
0220.3161.00 Leasing photocopieur	1 796,45	1 800,00	-4	0%
0220.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	785,92	1 000,00	-214	-21%

Au niveau des frais généraux, le dépassement de budget est de CHF 23'256. Ceci s'explique au niveau des postes suivants :

- 0220.3118.00 : Acquisition de logiciels et licences + CHF 13'920

Le dépassement est dû à l'acquisition de l'application iGlâne en juillet 2023. En collaboration avec la Préfecture, ce projet a été proposé aux membres du comité et soumis à l'acceptation de la majorité des communes. La cotisation annuelle pour la période juillet-décembre 2023 a été prise en charge par les comptes de l'AGR pour un montant de CHF 15'401.

- 0220.3120.00 : Electricité + CHF 1'541

La moitié des charges d'électricité est facturée à l'OTR pour sa part des locaux. Le revenu en lien est intégré au compte 0220.4260.10.

- 0220.3130.00 : Frais de ports et de téléphones + CHF 1'341

Charge sous-estimée au budget. La prestation téléphonique sera étudiée en vue d'une optimisation

- 0220.3132.00 : Honoraires d'experts et conseils externes + CHF 4'119

Un montant de CHF 5'000 avait été prévu au budget pour la réalisation du site internet ainsi que le graphisme du logo. Le montant a été largement sous-estimé.

- 0220.3158.00 : Frais des immobilisation incorporelles + CHF 5'795

Il s'agit des heures de maintenance informatique facturées par Tebicom. Un montant total de CHF 7'455 a été payé en 2023, dont CHF 1'300 étaient prévus pour la migration RGV- AGR. Ce poste est en constante hausse et devient difficilement maîtrisable. Une solution devra être recherchée à court terme afin de limiter les coûts liés à l'informatique.

c) Revenus d'exploitation

	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart sur budget	
	Revenus	Revenus	En CHF	%
0220 Administration générale - Revenus	73 543,44	64 900,00	8 643	13%
0220.4260.00 Participation aux frais de loyer - Innoreg	8 880,00	8 800,00	80	1%
0220.4260.10 Produits de refacturation aux tiers (photocopies, dépl., etc)	6 158,44	2 000,00	4 158	208%
0220.4614.10 Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG	42 535,00	40 000,00	2 535	6%
0220.4614.20 Autres revenus d'exploitation - Mandat AEGN	1 820,00	0,00	1 820	
0220.4614.30 Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg	650,00	600,00	50	8%
0220.4910.00 Imputations internes pour salaires et charges du personnel	13 500,00	13 500,00	0	0%

Les revenus d'exploitation de l'administration générale se sont élevés à CHF 73'543, soit 13% de plus du montant budgétisé de CHF 64'900. Ceci s'explique par la prise en charge par le secrétariat d'un nouveau projet pour le compte du mandant VOG (+ 40 h.) ainsi que l'acceptation d'un nouveau mandat financier pour l'AEGN (STEP d'Autigny) dès novembre 2023 (+28h.). D'autre part, la refacturation des frais communs à l'OTR n'avait pas été budgétisée car les charges avaient été estimées au net.

L'imputation interne de CHF 13'500.00 au compte 0220.4910.00 concerne les heures pour le travail de secrétariat et finances réalisé pour la commission du Service Officiel des curatelles, soit environ 300h. par année.

5.2. Service officiel des Curatelles :

Les comptes du Service officiel des curatelles bouclent avec un total des charges de CHF 910'262, soit CHF 105'738 de moins par rapport au montant estimé lors de l'établissement du budget 2023, ainsi que des revenus de l'ordre de CHF 428'022, en baisse de CHF 11'978. **L'excédent de la contribution communale versée pour l'année 2023, qui s'est élevée à CHF 576'000, est dès lors de CHF 93'760.00.**

A) Charges du personnel

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1400 Service Officiel des curatelles - frais généraux	662 614,79	678 100,00	577 239,65	-15 485	-2%
1400.3000.00 Traitement et jetons de la commission curatelles	3 170,00	5 000,00	3 210,00	-1 830	-37%
1400.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	562 100,85	560 000,00	484 415,10	2 101	0,38%
1400.3010.01 Salaire concierge	2 667,34	2 600,00	2 715,00	67	3%
1400.3010.09 Remboursement de salaires du personnel par les assurances (en dimi	-6 591,80	0,00	0,00	-6 592	100%
1400.3050.00 Cotisations patronales ECAS - Curateurs professionnels	36 304,55	37 300,00	33 258,20	-995	-3%
1400.3050.10 Cotisations patronales ECAS - Curateurs privés	2 282,70	2 800,00	2 699,85	-517	-18%
1400.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	35 119,25	36 700,00	28 189,85	-1 581	-4%
1400.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	1 175,90	1 200,00	1 274,30	-24	-2%
1400.3054.00 Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations	14 727,30	15 600,00	13 304,50	-873	-6%
1400.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	3 588,95	3 600,00	3 400,65	-11	0%
1400.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	3 430,00	10 000,00	3 860,00	-6 570	-66%
1400.3091.00 Recrutement du personnel	3 420,20	1 300,00	0,00	2 120	163%
1400.3099.00 Autres charges du personnel	1 219,55	2 000,00	912,20	-780	-39%

Le budget des charges du personnel du Service a été respecté avec des frais de formation largement en dessous du montant prévu. Un montant de CHF 18'707 a été porté au compte salaires 1400.3010.00 en provision des heures supplémentaires et jours de vacances reportés sur l'année 2024, au titre de passif transitoire. Les frais de recrutement du personnel concernent l'annonce de deux postes de curateur, dont un prévu pour un début d'activité en 2024.

B) Frais généraux

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1400 Service Officiel des curatelles - frais généraux	149 497,79	167 900,00	146 984,87	-18 402	-11%
1400.3100.00 Matériel de bureau	7 137,99	6 000,00	5 146,90	1 138	19%
1400.3101.00 Fournitures de conciergerie (produits d'entretien)	280,76	500,00	490,25	-219	-44%
1400.3102.00 Imprimés et publications	1 055,99	1 500,00	1 245,70	-444	-30%
1400.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	2 107,05	2 500,00	2 975,55	-393	-16%
1400.3113.00 Acquisition de matériel informatique	4 924,50	6 000,00	2 761,55	-1 076	-18%
1400.3118.00 Acquisition de logiciels, licences	3 261,05	8 000,00	2 138,92	-4 739	-59%
1400.3130.10 Rémunérations Curateurs privés - cas indigents	35 765,00	35 000,00	35 483,35	765	2%
1400.3130.11 Frais Curateurs privés - cas indigents	3 340,05	5 000,00	5 175,50	-1 660	-33%
1400.3130.20 Prestations de services Région Glâne-Veveyse	0,00	0,00	13 500,00	0	0%
1400.3130.40 Frais de téléphone et de connexion informatique	3 419,15	3 500,00	3 357,55	-81	-2%
1400.3130.50 Frais de ports	4 964,25	5 000,00	4 621,55	-36	-1%
1400.3130.60 Cotisations et abonnements	1 357,20	1 500,00	1 389,00	-143	-10%
1400.3130.70 Intérêts et frais bancaires	74,67	100,00	82,10	-25	-25%
1400.3132.00 Prestations de supervision	3 300,00	5 000,00	5 065,00	-1 700	-34%
1400.3132.01 Prestations de services juridiques	516,95	5 000,00	710,80	-4 483	-90%
1400.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, etc)	75,00	100,00	60,00	-25	-25%
1400.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	1 709,40	3 000,00	2 559,70	-1 291	-43%
1400.3150.00 Entretien des meubles et appareils de bureau	914,10	1 000,00	554,65	-86	-9%
1400.3158.00 Entretien imm. inc.(contrat maintenance informatique)	2 868,35	3 000,00	2 223,50	-132	-4%
1400.3160.00 Locations et frais des bureaux	49 140,00	50 000,00	49 140,00	-860	-2%
1400.3161.01 Leasing destructeur	631,10	0,00	0,00	631	100%
1400.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la commission	899,70	1 200,00	784,60	-300	-25%
1400.3170.01 Frais de déplacement et autres frais curateurs prof.	8 255,53	8 000,00	7 518,70	256	3%
1400.3199.00 Frais de débours Service - Avances aux personnes concernées	0,00	1 500,00	0,00	-1 500	-100%
1400.3199.01 Frais divers et imprévus	0,00	2 000,00	0,00	-2 000	-100%
1400.3910.00 Imputations internes pour charges salariales d'administration	13 500,00	13 500,00	0,00	0	0%

Les frais généraux du service sont bien maîtrisés, ils s'élèvent à CHF 149'497, soit 11 % de moins que prévu au budget. Un montant de CHF 631 concerne l'annuité d'un leasing pour l'acquisition d'un destructeur de papier. Ce dernier n'avait pas été budgétisé.

C) Revenus

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
1400.4260.00 Remboursements et participations de tiers	4 345,00	0,00	4 706,90	4 345	100%
1400.4260.10 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas non indigents	257 457,32	230 000,00	218 820,40	27 457	12%
1400.4260.11 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas indigents	149 365,09	200 000,00	160 134,20	-50 635	-25%
1400.4260.12 Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents	1 459,00	0,00	5 320,05	1 459	100%
1400.4260.13 Participation des pupilles - récupération d'années antérieures	15 098,60	10 000,00	37 048,20	5 099	51%
1400.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	297,05	0,00	349,30	297	100%
1400.4830.00 Revenus extraordinaires et arrondis	0,05	0,00	-0,08	0	0%

- **Compte 1400.4260.10 – Participation des pupilles « cas non indigents » : + CHF 27'457**

Lors de l'établissement du budget, nous avons estimé une facturation de 110 mandats pour les personnes non indigentes avec une facturation moyenne par dossier de CHF 2'064.00 (chiffre de l'année 2021). Finalement, 117 mandats ont été facturés et 5 sont prévus en transitoires, soit un total de 122 mandats. La facturation moyenne est légèrement en hausse pour atteindre une moyenne de CHF 2'110 par mandat.

- **Compte 1400.4260.11 – Participation des pupilles « cas indigents » : - CHF 50'635**

La facturation des rémunérations et frais des mandats indigents sont à la charge des communes. 78 mandats ont été facturés pour un total de CHF 149'365 (base budget : 100 mandats). L'écart avec le budget de CHF 50'635 n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice. En effet, une provision du croire est constituée en fin d'année pour toutes les rémunérations des cas indigents non encaissées, qui seront ensuite passées par pertes après deux ans.

- Compte 1400.4260.13 – Récupération de créances d’années antérieures : + CHF 5’098

Un montant de CHF 15'098 a été encaissé durant l’année 2023 concernant des créances déjà passées par pertes.

D) Pertes sur débiteurs

- Compte 1400.3180.00 – Pertes sur débiteurs – créances personnes indigentes - CHF 71’850

1) Au 31.12.2023, l’ensemble des créances 2021 non encaissées ont été passées par pertes :

- Montant des créances 2021 passées par pertes : CHF 187'274
- Dissolution de la provision du croire créée : CHF 193'032
- **Provision non nécessaire :** - CHF 5'758

2) Aussi, la provision du croire constituée pour les créances des cas indigents 2022 a été ajustée en fonction des encaissements reçus durant l’année 2023 :

- **Dissolution de provision non nécessaire :** - CHF 36'018

3) Enfin, les créances douteuses 2023 ont également été provisionnées :

- **Montant de la provision du croire nécessaire :** + CHF 140'000
(Montant budgétisé pour 2023 : CHF 170'000).

Total de la provision à créer au 31.12.2023 + CHF 98'223

Le montant de CHF 41'776 résultant de la dissolution de réserve du croire non nécessaire influence positivement le résultat de l’exercice 2023.

5.3. Culture, sport et loisirs

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
Excédent des charges				-3 507	-1%
3 Culture, sport et loisirs	3 500,00	0,00	0,00		
3420 Loisirs	3 500,00	0,00	0,00	3 500	100%
3420.3636.00 Contribution au passeport vacances de la Glâne	3 500,00	0,00	0,00	3 500	100%

L’AGR assume à présent la subvention annuelle de CHF 3'500, versée auparavant par l’Ascogla, en faveur du passeport vacances de la Glâne.

5.4. Petite Enfance en Glâne

Le budget des structures avait été établi en tenant compte des placements au 01.09.2022 valables normalement jusqu'au 31.08.2023. Comme les revenus des nouvelles familles arrivant au 01.09.2023 étaient inconnus, une estimation a été faite en base aux années précédentes.

Pour 2023, le fait marquant sont les 16 nouvelles places d'accueil à la crèche Brin d'Eveil à Berlens, ouverte depuis le 01.09.2022, ainsi que l'augmentation du tarif de la crèche Le Bourillon de CHF 114 à CHF 124.

A) Charges de fonctionnement

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
5 Enfance et jeunesse	1 770 340,85	1 631 800,00	1 527 619,45		
5451 Prestations aux familles	1 770 340,85	1 631 800,00	1 527 619,45	138 541	8%
5451.3000.00 Traitement et jetons de la commission Petite Enfance	12 125,00	8 000,00	6 280,00	4 125	52%
5451.3010.00 Salaires du personnel administratif	18 816,00	16 600,00	16 863,20	2 216	13%
5451.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administr	2 258,90	1 900,00	1 628,95	359	19%
5451.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	41,00	100,00	36,55	-59	-59%
5451.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	138,75	200,00	123,40	-61	-31%
5451.3099.00 Autres charges du personnel		500,00		-500	-100%
5451.3100.00 Matériel de bureau	764,75	1 000,00	1 043,95	-235	-24%
5451.3102.00 Imprimés et publications	712,70	500,00	1 511,75	213	43%
5451.3130.00 Frais bancaires et postaux	87,85	50,00	36,00	38	76%
5451.3130.10 Prestations de services de tiers (tél, affranchissements)	793,70	1 020,00	1 047,50	-226	-22%
5451.3133.00 Support informatique	4 549,15	5 250,00	1 130,70	-701	-13%
5451.3134.00 Primes d'assurance de choses	41,80	80,00	68,65	-38	-48%
5451.3160.00 Location des infrastructures	3 600,00	3 600,00	3 600,00	0	0%
5451.3170.00 Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	2 170,55	2 000,00	1 596,85	171	9%
5451.3612.00 Salaires du secteur financier	13 042,15	17 000,00	11 444,95	-3 958	-23%
5451.3636.00 Subventions à la crèche Casse-Noisettes	707 822,00	750 000,00	716 150,10	-42 178	-6%
5451.3636.01 Subventions à la crèche Le Bourillon	240 197,90	205 000,00	203 745,95	35 198	17%
5451.3636.02 Subventions au réseau ARAJ Broye et/ou Crèche Pop e	0,00	25 000,00	1 586,00	-25 000	-100%
5451.3636.03 Subventions aux crèches hors district	133 769,25	95 000,00	130 679,95	38 769	41%
5451.3636.04 Subventions à la crèche Brin d'éveil	204 892,95	76 000,00	33 197,05	128 893	170%
5451.3636.10 Subventions pour l'Accueil familial de jour	414 220,65	409 000,00	382 493,35	5 221	1%
5451.3636.20 Subventions à la garderie les Marmailles	10 295,80	14 000,00	13 354,60	-3 704	-26%

Les comptes liés au fonctionnement de la Petite Enfance sont relativement proches du budget malgré un dépassement concernant le traitement de la commission de CHF 4'125.00. Celui-ci est dû aux séances supplémentaires de la commission à hauteur de CHF 2'815.00. Le solde de CHF 1'310.00 est en lien avec le groupe de travail « Accueil durant les vacances scolaires ».

Un seul dépassement est supérieur à CHF 50'000. Il s'agit du subventionnement des parents qui placent leurs enfants à la crèche Brin d'Eveil. Cette structure a ouvert en septembre 2022 et le remplissage estimé lors de l'établissement du budget 2023 était de 50 %, avec une participation des communes estimées à 32 %. Depuis début 2023, la crèche affiche complet et la participation des communes est de 44 %. Un nombre de 33 enfants sont subventionnés à la crèche Brin d'Eveil et le revenu déterminant de 25 familles se situe entre CHF 40'000.00 et CHF 93'014.00.

Du côté de nos structures glânoises conventionnées, les comptes sont supérieurs de 17% pour la crèche Le Bourillon, dont le taux de fréquentation a augmenté. La hausse des placements dans les crèches hors district (+ 41 % de subventionnement) confirme que l'ouverture de la crèche Pop et poppa au 01.08.2024 et l'augmentation des places d'accueil à la crèche le Bourillon prévues pour le 01.01.2025 seront nécessaires.

B) Revenus

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
5451 Prestations aux familles	17 508,75	7 800,00	13 406,62	9 709	1%
5451.4240.00 Participation des parents aux crèches hors district	17 498,35	7 800,00	13 392,77	9 698	124%
5451.4699.00 Redistribution taxe sur le CO2	10,40	0,00	13,85	10	100%

L'augmentation de la participation des parents pour les placements hors district est en ligne avec la hausse des charges expliquée ci-dessus.

L'Association Glâne Région tient à remercier les structures de placement de la petite enfance pour la précision confirmée dans l'établissement de leurs budgets.

5.5. Aménagement du territoire

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	9 591,80	12 000,00	7 802,60		
7900 Plan directeur régional	9 591,80	12 000,00	7 802,60	-2 408	-20%
7900.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions	3 110,00	5 000,00	6 790,00	-1 890	-38%
7900.3130.00 Frais séances PDR	0,00	2 000,00		-2 000	-100%
7900.3130.01 Frais bancaires	30,75	0,00		31	100%
7900.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	353,40	1 000,00	401,80	-647	-65%
7900.3401.00 Intérêts des dettes	6 097,65	4 000,00	610,80	2 098	52%

Les intérêts du crédit d'investissement du Plan directeur régional ont été sous-estimés en raison de la hausse des taux sur les marchés des capitaux.

5.6. Tourisme et économie

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	Ecart sur budget	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	En CHF	%
8 Economie publique	206 345,95	8 400,00	205 640,00	9 000,00	0,00		
8406 Tourisme	203 513,25	0,00	202 140,00	0,00	0,00	1373,25	1%
8406.3000.00 Traitement Commission Tourisme	3 530,00		2 000,00			1 530	77%
8406.3170.00 Frais de déplacement commission Tourisme	343,25		500,00			-157	-31%
8406.3636.00 Contribution d'exploitation à l'OTR	199 640,00		199 640,00			0	0%
8506 Industrie, artisanat et commerce	2 832,70	8 400,00	3 500,00	9 000,00	0,00	-667	-19%
8506.3000.00 Traitement commission Economie	1 360,00		2 000,00			-640	-32%
8506.3170.00 Frais de déplacement commission Economie	222,70		0,00			223	100%
8506.3636.00 Subventions - Cotisations à FriUp	1 000,00		1 000,00			0	0%
8506.3636.10 Subventions - Cotisations NPR	250,00		500,00			-250	-50%
8506.4636.10 Subvention Innoreg, part régionale		8 400,00		9 000,00		-600	-7%

Concernant le tourisme et l'économie, l'AGR a constitué deux nouvelles commissions en cours d'année. La commission économie s'est réunie une première fois courant du mois de septembre, raison du montant inférieur au niveau des frais de traitement.

Au niveau du financement du tourisme en Glâne, un montant de CHF 199'640 a été versé pour le compte des communes à l'Office du tourisme de Romont et sa Région. La contribution 2023 a été calculée sur la base d'un montant de CHF 7.00 par habitant, répartis selon la clé glânoise 2023 en vigueur, auquel s'ajoute le forfait de CHF 37'500.00 versé par la Ville de Romont. Une hausse de CHF 0,50 par habitant avait été accordée au budget 2023 pour permettre la continuation du projet VTT en Glâne.

5.7. Finances

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
	Revenus	Revenus	Revenus
9 Finances	2 632 640,23	2 632 640,00	1 996 719,05
9500 Part aux recettes - Contribution des communes	2 632 640,23	2 632 640,00	1 996 719,05
9500.4612.00 Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	199 640,00	199 640,00	
9500.4612.01 Participation des communes au fonctionnement	221 000,00	221 000,00	36 100,21
9500.4612.02 Participation des communes au Service Officiel des curatelles	576 000,23	576 000,00	438 603,41
9500.4612.03 Participation des communes à la Petite Enfance	1 624 000,00	1 624 000,00	1 514 212,83
9500.4612.04 Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	12 000,00	12 000,00	7 802,60
9500.4612.05 Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00

La contribution communale encaissée pour l'année 2023 est de CHF 2'632'640.

6. Compte des investissements 2023

Compte des investissements	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 Protection de l'env. et aménagement du territoire	90 503,10		100 000,00		151 515,35	
7900 Plan directeur régional	90 503,10		100 000,00		151 515,35	
7900.5290.00 Plan directeur régional	90 503,10		100 000,00		151 515,35	
Total des dépenses et des recettes	90 503,10	0,00	100 000,00	0,00	151 515,35	0,00
Excédent des recettes/dépenses		90 503,10		100 000,00		151 515,35
Totaux	90 503,10	90 503,10	100 000,00	100 000,00	151 515,35	151 515,35

Il s'agit du montant du report du crédit d'investissement relatif au projet du Plan Directeur Régional de la Glâne voté à l'Assemblée des délégués du 26.05.2021, dont le montant autorisé est de CHF 300'000.

Récapitulatif du total des dépenses pour la réalisation du Plan Directeur Régional :

- Année 2020 : CHF 100'000.00 (montant intégré dans le compte de pertes et profits 2020)
- Année 2021 : CHF 58'819.20
- Année 2022 : CHF 151'515.35
- Année 2023 : CHF 90'503.10

Total des dépenses au 31.12.2023 : CHF 400'837.65

Total des dépenses reportées au bilan au 31.12.2023 : CHF 300'837.65

7. Capital au 31.12.2023

Etat du capital propre au 31.12.2023	CHF 375'825,36
01.01.2023 Capital	CHF 31'252,07
01.01.2023 Réserve au capital pour variation des mandats	CHF 100'000,00
31.12.2023 Encaissement participation au capital RGV	CHF 134'171,69
31.12.2023 Encaissement capital ASCOGLA	CHF 162'182,45
31.12.2022 Résultat de l'exercice	CHF -51'780,85

Association Glâne Région - AGR

Romont, le 10 mai 2024